



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

Nombre de membres

En exercice	Quorum	Présents	Votants
18	10	12	14
Date de la convocation			
10 mars 2022			
Date d'affichage de la convocation			
10 mars 2022			

**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 15 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHER, Maire.

Etaient présents : M. Alain BOUCHER, Mme Martine DUBUISSON, M. Daniel SCHMITT, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jérémy LAGACHE, Mme Valeska GOULART-FROEHLICH, M. Claude BOURGUIGNON, M. Michel DUBOIS, Mme Annie REMOND, M. Aloïs CLAVIER, M. Flavien ANDRYSIAK, M. Florent LELONG.

Etaient absents : M. Dorothé ALIA (absent excusé), Mme Marianne BOSINO (ayant donné pouvoir à Mme Annie REMOND), Mme Karima MICHOT (absente excusée), Mme Sandrine PERRET (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie JEANNIN), Mme Annissa OUSSALEM, M. Jérôme JARNAC.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

- ORDRE DU JOUR -

Affaires générales :

1. Election du secrétaire de séance ;
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022 ;

Affaires financières :

3. Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR);

Affaires ressources humaines :

4. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2022;

Affaires communales :

5. Approbation du transfert et de l'intégration d'une partie de l'emprise de l'opération dite « Château de Monchy Saint Eloi » vers l'emprise de l'opération « Centre Bourg » dans le cadre de la convention de portage EPFLO (EPFLO 2019 26/11-7/C208) ;

6. Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes du Liancourtois – la Vallée Dorée pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres;
7. Adhésion au dispositif COMEDEC ;

1. Élection du secrétaire de séance :

Mme Martine DUBUISSON est élu secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 janvier 2022:

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires financières :

3. Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) :

Considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la préfecture de l'Oise lance un appel à projets s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR),

Considérant que tout acteur peut s'impliquer dans des projets tendant à améliorer la sécurité routière et à lutter contre la délinquance routière et que ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention,

Considérant que l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de réduire le nombre d'accidents, de blessés et de tués sur la route,

Considérant que les projets pour lesquels une subvention est sollicitée doivent s'inscrire dans le cadre des 8 enjeux fixés par le Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022. Ainsi, chaque dossier de candidature devra faire obligatoirement référence à au moins un des enjeux mentionnés ci-dessous :

- le risque routier professionnel ;
- conduite après usage de substances psychoactives ;
- les jeunes ;
- les seniors ;
- partage de la voirie ;
- les véhicules deux-roues motorisés ;
- la vitesse ;
- les distracteurs .

Considérant la volonté municipale de proposer une journée de prévention routière en faveur des seniors dans le cadre de la Semaine Bleue qui se tient du 3 au 9 octobre 2022,

Considérant la possibilité de demander une subvention à hauteur de 80% au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR),

Considérant que cette action pourra être effectuée selon le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'évènement : 600€



Financement prévisionnel :

- PDASR (Etat) pour 80 %	480€
- Autofinancement pour 20%	120€
Soit un total de	600€ HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires ressources humaines :

4. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet, à compter du 1er avril 2022 :

Considérant l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant la création du service jeunesse,

Considérant la mise à disposition d'un animateur depuis le 1^{er} septembre 2021 par le Centre de Gestion de l'Oise,

Considérant que le poste est subventionné par la CAF pour une durée de 3 ans,

Considérant que l'agent mis à disposition apporte toute satisfaction,

Considérant la déclaration de création d'emploi n° 060220300572143 en date du 10 mars 2022 auprès du Centre de Gestion de l'Oise,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2022.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire annonce qu'un point relatif à la tarification du service jeunesse sera présenté au prochain conseil municipal.

Affaires communales :

5. Approbation du transfert et de l'intégration d'une partie de l'emprise de l'opération dite « Château de Monchy Saint Eloi » vers l'emprise de l'opération « Centre Bourg » dans le cadre de la convention de portage EPFLO (EPFLO 2019 26/11-7/C208).

Pour rappel, l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) a acquis le 15 janvier 2021 auprès de la SCI des centres de Formation Transport-Logistique, une emprise foncière d'une superficie d'environ 27 hectares dite « Le Château » au coût de 3 417 728,71 € (Acquisition + frais) dans le cadre d'une convention de portage CA EPFLO 2019 26/11-7/C208 conclue avec la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée (CCLVD), laquelle présente un triple intérêt.

D'une part, cette emprise foncière présente un intérêt certain pour la CCLVD, compétente en matière de développement économique qui souhaite y développer un centre de formation en partenariat avec la chambre du commerce et d'industrie.

D'autre part, cette emprise foncière est partiellement incluse dans le périmètre du projet de restructuration du centre-ville de la commune de Monchy-Saint-Eloi dans le cadre duquel l'EPFLO intervient au titre d'une convention de portage foncier CA EPFLO 2017 31/03-13/C158.

En outre, cette acquisition a permis de maîtriser des parcelles boisées sis lieu-dit « La Garenne » classées en espace naturel sensible d'une superficie de 101 391 m² qui ont été intégrées dans le domaine privé communal en vue de leur protection et de leur valorisation.

Suite à l'évolution des projets, il convient d'apporter des modifications aux emprises de portage.

En effet, dans le cadre du projet de restructuration du centre-ville de Monchy-Saint-Eloi, la voie dite « Allée des Grands Arbres » sert d'accès Sud aux lots 1, 2 et 3. Ainsi, cette voie doit être transférée dans le domaine privé de la commune afin, in fine, d'intégrer le domaine public communal.

Cette voie est actuellement intégrée dans le périmètre de portage de l'opération du « Château » de la Communauté de communes, elle doit ainsi être cédée et transférée dans le périmètre de portage de l'opération de Monchy-Saint-Eloi.

De plus, la limite Ouest des opérations doit être modifiée afin de permettre la réalisation du projet communal.

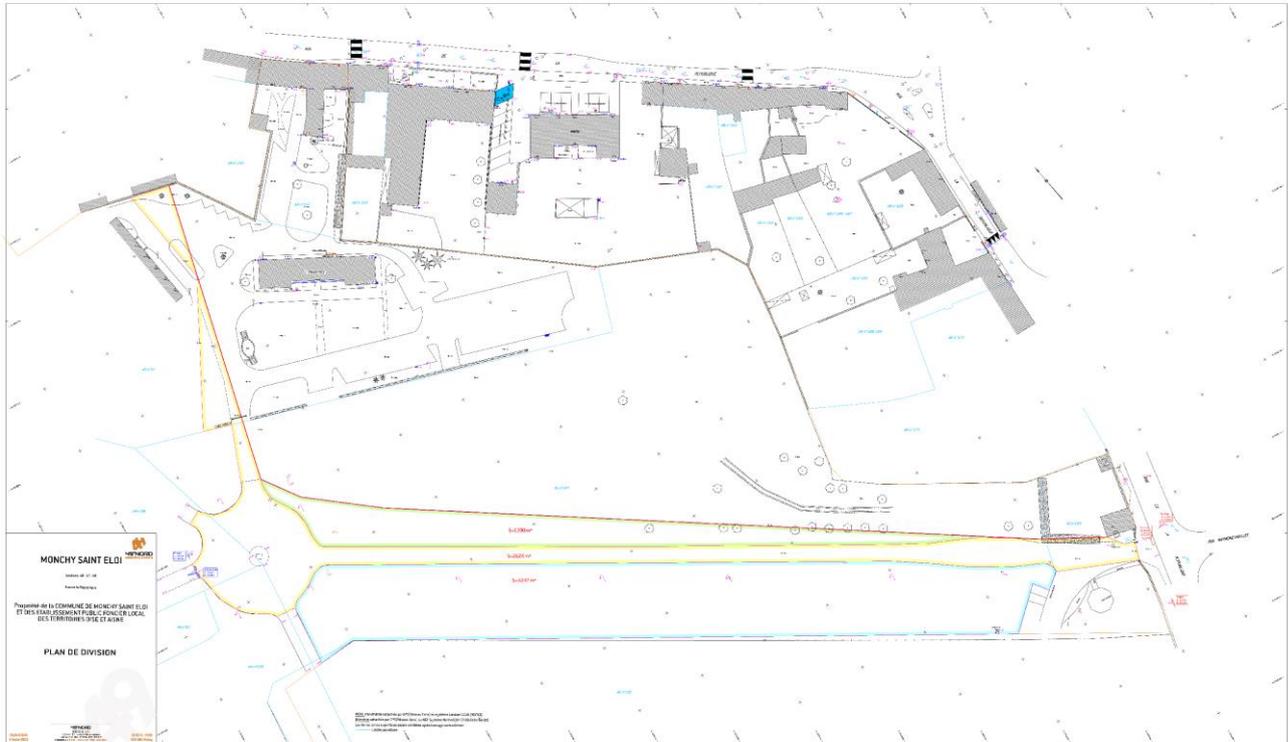
Dès lors, il est proposé au conseil communautaire de solliciter auprès de l'EPFLO le transfert du portage des emprises utiles au projet de restructuration du centre-bourg de la commune de Monchy-Saint-Eloi à son bénéficiaire correspondant aux emprises suivantes :

Section	Numéro	Lieudit / Adresse	Contenance cadastrale
Emprise dont le portage est transféré à la commune de Monchy-Saint-Eloi et rattaché à l'opération « Restructuration du centre-ville » (en plus des emprises initiales)			
Commune de Monchy-Saint-Eloi			
AH	97 p	Rue de Caucriaumont	8261 m ²
AE	194 p	Rue de la République	

Les emprises indiquées dans la délibération du 14/06/2021 deviendraient donc pour le projet « Restructuration du centre-ville » de l'ordre de 125 037 m² et celles de l'opération « Château » de 150 978 m².

Cette réduction du périmètre de l'opération dite « Le Château » ramènerait son engagement financier à la somme de 2 876 956€ et celle de l'opération de Monchy-Saint-Eloi à 548 044 € (+ 33 044 €, correspondant à 8261 m² cédés à un coût de 4 € /m² conformément à l'estimation des domaines).

Le plan de principe des surfaces ajoutées est annexé à la présente.



Il est acté que cette cession sera effective au plus tard à la livraison du projet Centre-bourg de Monchy-Saint-Eloi.

Considérant la nature du sol de la parcelle bleue et la nécessité de l'entretenir avec du matériel spécifique dont la commune est dépourvue, il est également acté que la parcelle bleue restera à la charge de l'entretien de la communauté de communes du Liancourtois,

Considérant la délibération n° DEL 07-03-2022/15 du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2021 approuvant cette même démarche,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- solliciter le transfert du portage des emprises foncières décrites ci-dessus au bénéfice de la commune de Monchy-Saint-Eloi,
- autoriser le Maire, via l'EPFLO, à acquérir l'emprise nécessaire au projet de Monchy-Saint-Eloi selon l'estimation des domaines et à signer tous les actes afférents à ce dossier,
- autoriser le Maire à signer l'avenant avec l'EPFLO à la convention de portage EPFLO 2019 26/11-7/C208 correspondant à cette modification d'emprise.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Suite à son entrevue du jour avec l'entreprise chargée de la rédaction du cahier des charges de la démolition, Monsieur le Maire précise qu'une démolition vertueuse sera demandée afin de réemployer un maximum de matériaux présents sur le site (toiture, équipements).

Il explique également la procédure en référé engagée par l'EPFLO et dont le but est de protéger l'ensemble des habitations des riverains.

Enfin, il indique au Conseil Municipal que le permis d'aménager est sur le point d'être délivré et que les permis de construire sont en cours d'instruction.

Madame Annie REMOND demande comment le café va pouvoir travailler pendant les travaux.

Monsieur le Maire indique que des arrêtés devront être pris lors de la démolition des bâtiments côté rue. Toutefois, il ne sera pas possible de dévier tous les bus qui circulent, une réflexion devra être engagée sur la façon de circuler.

6 Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes du Liancourtois – la Vallée Dorée pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres :

Considérant que la communauté de communes du Liancourtois sera prochainement raccordée à la plateforme d'échange et de partage des dossiers d'autorisation d'urbanisme entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction mise en place par l'Etat (Plat'AU),

Considérant qu'afin de faciliter la mise en place de la Démat'ADS sur notre territoire, il a été proposé au Conseil communautaire du 31 janvier 2022 de modifier la convention de mutualisation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant qu'au-delà des modifications substantielles apportées à la convention initiale de par les évolutions réglementaires et matérielles inhérentes à la mise en place de la Saisine par Voie Electronique et de la Démat'ADS, la communauté de communes du Liancourtois – la Vallée Dorée se charge désormais de la consultation du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) en lieu et place des communes,

Considérant la nécessité de modifier la convention initiale approuvée par le Conseil Municipal en date du 27 janvier 2021,

Considérant l'avenant n°1 proposé par la communauté de communes,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes du Liancourtois – la Vallée Dorée pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire précise que la commune de Liancourt, dépourvue de PLU, ne peut intégrer les services proposés par l'intercommunalité. L'instruction de leurs dossiers d'urbanisme se fait à l'échelle de l'État.

Aussi, ils ne seront pas concernés pour la division des frais.

7. Adhésion au dispositif COMEDEC :

Considérant que COMEDEC (COMunication Electronique des Données de l'Etat-Civil) est un réseau national sécurisé pour la transmission dématérialisée des actes de l'Etat Civil,

Considérant que ce réseau permet aux usagers de solliciter leur acte qui sera transmis directement à la Commune ou à l'organisme demandeur ayant adhéré au réseau où qu'il soit,



Considérant que l'adhésion au réseau se fait par la signature de deux conventions, d'une part avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, et d'autre part avec le Ministère de la Justice qui héberge le serveur sécurisé,

Considérant que l'adhésion est gratuite, se fait pour une durée de 3 ans et peut être dénoncée ou renouvelée par tacite reconduction,

Considérant que la signature de ces conventions implique la mise en œuvre d'un dispositif garantissant la sécurité des transmissions,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif au sein des services de l'Etat Civil.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

BOUCHER Alain	
DUBUISSON Martine	
SCHMITT Daniel	
JEANNIN Sylvie	
LAGACHE Jérémy	
GOULART FROEHLICH Valeska	
ALIA Dorothé	Absent

BOURGUIGNON Claude	
DUBOIS Michel	
REMOND Annie	
BOSINO Marianne	Absente excusée
MICHOT Karima	Absente
PERRET Sandrine	Absente excusée
OUSSALEM Annissa	Absente
JARNAC Jérôme	Absent
CLAVIER Aloïs	
ANDRYSIK Flavier	
LELONG Florent	